



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil municipal du mercredi 30 juin 2021

Le Conseil municipal de Mérignac s'est réuni hier soir. Il s'est ouvert par une minute de silence en mémoire de Chahinez Daoud. Le compte administratif et l'impact de la pandémie sur les finances de la Ville ont été présentés aux élus. Plusieurs délibérations telle la création du chèque rentrée assos ou la révision des tarifs du conservatoire marquent une volonté d'aider les familles à un retour à la vie associative, sportive ou culturelle.

Alain Anziani, Maire de Mérignac a ouvert la séance par un hommage à Chahinez Daoud, brûlée vive par son ex-conjoint le 4 mai dernier dans le quartier du Burck. Cet acte de barbarie a suscité une vive émotion dans la ville et dans le pays. Les voisins et amis de la jeune femme étaient présents lors du conseil municipal pour participer à cette minute de silence. Alain Anziani a annoncé qu'une plaque en la mémoire de Chahinez Daoud serait dévoilée dans le quartier. Le Maire de Mérignac a également incité chacun à être attentif aux signes et faits relatés afin de mieux percevoir lorsqu'une femme est en danger.

Un compte administratif marqué par la crise sanitaire

Le compte administratif a été approuvé. Quelques grandes tendances se dégagent du bilan comptable d'une année 2020 si particulière.

Les dépenses d'équipement progressent encore de 18% par rapport à l'année précédente pour atteindre les 18,7 M€ (Groupes scolaires Chemin Long et Marcellin Berthelot, Maisons des habitants de Chemin long et d'Arlac, acquisition foncière pour la future Maison de la nature...). L'autofinancement demeure à un niveau élevé, 9,2 M€ (9,8 M€ en 2019). La Ville a fait un recours à l'emprunt de 5 M€. L'encours de la dette par habitants à Mérignac est de 122€, pour rappel il est de 1410€ dans les villes de même strate.

La crise sanitaire a bien sûr eu un impact sur les finances de Mérignac. Conséquence des confinements, les charges générales baissent de 4 % (fermeture des écoles, crèches, équipements municipaux...). Les dépenses de personnel ont connu une progression modérée de 1,5 %. Les charges de gestion ont augmenté de 3,6 % avec notamment un complément de subvention au CCAS de 400 000 € soit une hausse de 11% du budget habituellement alloué pour les aides alimentaires ou le portage de repas aux séniors. L'accompagnement des acteurs locaux face à la crise a également entraîné des charges exceptionnelles : + 0,6 M€ (+ 200 %) lié à l'accompagnement des associations, du SIVU de restauration et à l'exonérations de loyers. Le coût de la crise sanitaire est estimé à 2,2 M€ sur l'exercice 2020.

Malgré une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 278 000€ (entre 2013 et 2020, la baisse de la DGF totalise 23M d'€) la bonne santé financière de la Ville a permis d'absorber le choc provoqué par la pandémie.

Le chèque rentrée assos : retrouver le plaisir d'être ensemble

Anne-eugénie Gaspar, adjointe au Maire déléguée à la vie associative et à la cohésion sociale a présenté le dispositif « Chèque rentrée assos » permettant aux familles mérignacaises de bénéficier de réductions lors de leur adhésion associative. Ces chèques sont destinés aux 6 / 26 ans. Il s'agit de démocratiser l'accès aux associations culturelles, sportives et de loisirs, favoriser l'intégration sociale des enfants et des jeunes, soutenir le tissu associatif mérignacais. L'opération « Chèques rentrée assos » sera lancée à la fin du mois d'août.

En parallèle, les tarifs du conservatoire de Mérignac ont été revus afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique artistique. Les nouveaux tarifs permettent ainsi aux premières tranches de quotient familial de bénéficier de cours de musique ou de danse à 2, 3 ou 5 euros par mois.

Les jeunes Mérignacais ont leur instance de participation et de concertation

En France un jeune sur deux a le sentiment que son avis ne compte pas. Néanmoins, un jeune sur trois s'engage bénévolement. La Ville de Mérignac souhaite donner la parole à ses jeunes, leur permettre de s'impliquer dans leur ville et favoriser leur participation démocratique. Après une série de rendezvous et d'ateliers avec de jeunes Mérignacais, les modalités de cette nouvelle instance ont été définies. Dénommée *L'impact*, cette nouvelle instance sera pilotée par le service jeunesse de la Ville en lien avec les acteurs jeunesse du territoire.

Également à l'ordre du jour :

- Adoption du **nouveau règlement du temps de travail** des agents municipaux conforme à la durée légale annuelle fixée à 1607 heures (Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique).
- Création d'une **charte de la qualité des terrasses** installées sur le domaine public. Objectif : un partage cohérent, harmonieux et sécurisé de l'espace public.

Prochain conseil municipal: lundi 4 octobre 2021 à 18h.

Contact presse:

Virginie Bougant
Chargée de communication et des relations presse
06 27 52 48 69 – v.bougant@merignac.com